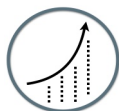


CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

14 heures - 780 €



à distance



8/10 satisfaction



Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Toute personne qui applique la convention des entreprises artistiques et culturelles.

PRE-REQUIS

Etre en charge (ou avoir une formation) de la gestion du personnel et notamment, gérer les contrats de travail.

OBJECTIFS

- Appréhender les principales caractéristiques de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles (idcc 1285)
- Actualiser les connaissances sociales
- Décrypter les dispositions particulières
- Connaître, dans ses grandes lignes, la procédure d'accord d'entreprise

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 30/06/2022

Le champ d'application

- Une définition des secteurs « public » et « privé » du spectacle vivant et les conséquences à percevoir...
- Accords étendus et non étendus, les conséquences à connaître

Les dispositions générales

- Représentation du personnel, contrats de travail, grilles de classifications et salaires

La réglementation sur la durée du travail

- Seuils à connaître
- Modulation annualisée
- Travail de nuit
- Compte épargne-temps

Les dispositions particulières

- Les cadres
- Contrat à durée Indéterminée Intermittent (CDII)
- CDD d'usage
- collaborateurs de longue durée...

L'approche selon le type d'emploi

- Artiste dramatique, artiste chorégraphique, musicien, artiste lyrique...
- Les périodes de création prévues par le texte conventionnel
- L'approche de la durée du travail et des rémunérations selon les disciplines artistiques

Focus rapide

- L'accord d'entreprise